

3. Élection d'un(e) Vice-Président(e) suite au décès de M. Robert CHARBONNIER.

Délibération 2023-02-27-012

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	63
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	72

Monsieur le Président Éric HERBET rappelle à l'assemblée que le décès du Premier Vice-Président Robert CHARBONNIER a pour conséquence la vacance d'un siège de Vice-Président. Cette situation doit donner lieu à une décision du Conseil Communautaire concernant le poste en question. Le Code électoral prévoit 3 possibilités distinctes :

1. L'organe délibérant peut décider d'une part, de remplacer le Vice-Président en procédant à une nouvelle élection en décidant que le/la nouveau/nouvelle Vice-Président(e) occupera le même rang que l'élu précédent. Pour cela, il doit y avoir une mention express dans la délibération ;
2. L'organe délibérant peut décider de remplacer le Vice-Président en procédant à une nouvelle élection en décidant que le/la nouveau/nouvelle Vice-Président(e) prendra automatiquement place à la suite des Vice-Présidents élus déjà en poste ;
3. L'organe délibérant peut également décider d'autre part de supprimer le poste en modifiant la composition du Bureau Communautaire par la diminution du nombre de Vice-Présidents. Dans ce cas, les Vice-Présidents suivant l'élu remontent automatiquement d'un rang.

Monsieur le Président Éric HERBET informe l'assemblée des réflexions partagées avec les Vice-Présidents, concluant à l'élection d'un(e) nouveau (nouvelle) Vice-Président(e), en l'occurrence un ou une 15^{ème} Vice-Président(e) selon le deuxième scénario. Le Conseil Communautaire valide ce scénario.

Monsieur le Président appelle les candidats à se présenter. Seule Madame Béatrice FOURNEAUX, Maire de BEAUMONT LE HARENG et Conseillère communautaire présente sa candidature.

Le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection (2 tours à majorité absolue des suffrages exprimés, puis le cas échéant 3^e tour à la majorité simple). Il est ensuite procédé au premier tour de scrutin dont le dépouillement est confié en leur qualité d'assesseurs à Messieurs Jean-Jacques BOUTET et Julien CORDIER et Madame Delphine DURAMÉ.

	Nb de bulletins dans l'urne	Nb de bulletins blancs / nuls	Nb de suffrages exprimés	Majorité relative	Béatrice FOURNEAUX	Emmanuel GOSSE	Laurent SOLER
1 ^{er} tour	72	14	58	30	56	1	1

Après le 1^{er} tour de scrutin, Madame Béatrice FOURNEAUX est élue 15^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes. Monsieur le Président félicite Madame Béatrice FOURNEAUX qui remercie l'assemblée.

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le secrétaire de séance



Lionel SAILLARD